

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

DEMANDEUR MAJEUR

LA PRESENCE DE TOUT DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE

I – DOCUMENTS A FOURNIR

1) **2 PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE** (voir au verso toutes les caractéristiques à respecter impérativement sous peine de rejet du dossier)

2) **VOTRE CARTE D'IDENTITE PLASTIFIEE AVEC SA PHOTOCOPIE RECTO – VERSO** si vous en possédez une, même périmée.

3) **LA COPIE INTEGRALE RECENTE DE VOTRE ACTE DE NAISSANCE ORIGINAL**

La copie intégrale de l'acte de naissance est à demander à :

- ❖ La mairie de votre lieu de naissance **si vous êtes né (e) en France**
- ❖ La Sous Direction de l'Etat-civil du Ministère des Affaires Etrangères, **si vous êtes né (e) à l'étranger**. La demande peut se faire :
 - par courrier : Ministère des Affaires Etrangères - 44941 NANTES CEDEX 09
 - par téléphone au 0826.08.06.04
 - par Internet : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html

4) **1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE RECENT SUR LA COMMUNE DE LIMOGES : ORIGINAL ET PHOTOCOPIE**

(Certificat d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement ou de loyer avec tampon de l'organisme bailleur, facture EDF-GDF, facture téléphone, etc....)

• Si le demandeur habite chez une tierce personne, y compris les parents : joindre photocopie de la pièce d'identité, justificatif du domicile et lettre manuscrite de l'hébergeant.

II – LE CAS ECHEANT, FOURNIR EN PLUS

- **original et photocopie du procès-verbal de perte ou de vol.**
- **original et photocopie du jugement de divorce complet** (usage du nom d'épouse).
- **document prouvant l'obtention de la nationalité française** (manifestation de volonté, déclaration, décret de naturalisation, certificat de nationalité française à demander au Tribunal d'Instance, 11 Boulevard Gambetta – Limoges).
- **pour les femmes mariées ou remariées** : joindre la photocopie de la page du mariage du livret de famille.
- **pour les femmes veuves** : joindre un bulletin de décès ou la photocopie du livret de famille précisant le décès de l'époux.

CARACTERISTIQUES DES PHOTOS

- Les deux photos doivent être récentes, en couleur, parfaitement identiques, de format 35 x 45 mm, non découpées. Elles doivent être issues d'une planche photographique fabriquée selon un système agréé.

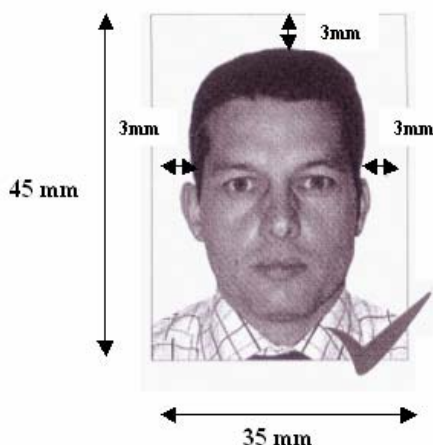
Le fond doit être bleu clair ou gris clair, neutre et uni (le blanc est proscrit) **sans ombres sur le visage ou derrière celui-ci**.

- La hauteur de la tête, mesurée du bas du menton jusqu'au sommet du crâne doit être de 32 mm minimum (maximum 36 mm). **Il doit rester un espace minimum de 3 mm entre le contour de la tête, cheveux compris, et le bord de la photo**. Le bas de la photo doit laisser apparaître le haut des épaules et la base du cou.

- La tête doit être dans l'axe de la photographie, strictement de face et découverte (tout chapeau, casquette, foulard ou fantaisie est exclu)

- L'expression du visage doit être neutre, bouche fermée, yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif. Le visage doit être dégagé, sans mèches devant les yeux, sans reflet sur la peau ni sur les lunettes.

- Les usagers qui portent des verres correcteurs foncés doivent produire des photographies les représentant sans lunettes ou avec des lunettes munies de verres blancs. **Les montures doivent laisser apparaître les yeux**. A défaut, ils doivent produire un certificat médical attestant d'une pathologie indiquant le port permanent de verres foncés.



TOUTE PHOTO QUI NE RESPECTERA PAS STRICTEMENT CES CRITERES SERA REJETEE

Délai d'obtention : 1 MOIS

Validité : 10 ANS

OUVERTURE AU PUBLIC : du LUNDI au VENDREDI de 8 H 30 à 17 H 00

Toute carte non retirée par son titulaire dans un délai de 3 MOIS sera détruite